

N°64

Objet : ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

Date d'affichage de la convocation :
5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :
UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°64

OBJET : ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024,

Considérant que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que le budget 2025 sera voté début avril ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de prévoir par anticipation des crédits d'investissement afin d'assurer la continuité du service public sur la période de janvier à avril 2024, préalable au vote du budget primitif.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à ouvrir par anticipation des crédits d'investissement au budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE M. le Maire à ouvrir par anticipation des crédits d'investissement au budget primitif 2025 à hauteur de 1 014 445 € conformément au détail ci-dessous :

Chapitre/Article	Fonction	Libellé	BP+DM 2024	BP2025
10		DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	401	100
10226	01	Taxe d'aménagement	101	25
10228	01	Autres fonds d'investissement	300	75
204		Subventions d'équipement versées	1 157 259	289 315
2046	020	Attribution de compensation d'investissement	681 946	170 487
20415322	020	Bâtiments et installation CCAS	475 313	118 828
20		Immobilistaions incorporelles	215 000	53 750
2031	020	Frais d'études	215 000	53 750
21		Immobilistaions corporelles	2 403 903	600 976
2128	020	Autres agencements et aménagements de terrains	196 330	49 083
21311	020	Constructions Hôtel de ville	20 000	5 000
21316	020	Equipements du cimetière	15 000	3 750
21351	020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 052 500	263 125
2152	020	Installation de voirie	199 100	49 775
21568	020	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense	23 000	5 750
215738	020	Autre matériel et outillage de voirie	25 000	6 250
2158	020	Autres installations, matériel et outillage technique	34 100	8 525
21828	020	Matériel de transport	275 000	68 750
21831	020	Matériel de bureau et matériel informatique Scolaire	39 000	9 750
21838	020	Matériel de bureau et matériel informatique	78 885	19 721
21841	020	Mobilier scolaire	91 000	22 750
21848	020	Mobilier	195 963	48 991
2188	020	Autres immobilisations corporelles	159 025	39 756
23		Immobilistaions en cours	251 216	62 804
2312	020	Agencements et aménagements de terrains	90 000	22 500
2313	020	Constructions	161 216	40 304
27		Autres immobilistaions financières	30 000	7 500
275	020	Dépôts et cautionnements versés	30 000	7 500
		TOTAL	4 057 779	1 014 445

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que les crédits de paiement peuvent, jusqu'à l'adoption du budget, être liquidés et mandatés dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice en cours 2024.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :